

STATISTIQUES ET INDICATEURS

L'indemnisation des demandeurs d'emploi au 4^e trimestre 2025

UNE HAUSSE DU NOMBRE DE DEMANDEURS D'EMPLOI INDEMNISÉS SUR LE TRIMESTRE ET SUR L'ANNÉE MALGRÉ UNE PART MOINDRE DANS LA DEMANDE D'EMPLOI

En Île-de-France, 588 951 demandeurs d'emploi bénéficient d'une indemnisation au 4^e trimestre 2025. Cela représente 19,7 % des demandeurs d'emploi indemnisés au niveau national sur le trimestre (France métropolitaine, données brutes).

Ce nombre est en hausse de 3,0 % sur le trimestre (contre une hausse de 5,6 % en France métropolitaine), en lien avec la hausse de la DEFM pour les catégories ABCDE sur le trimestre (+3,6 %).

Sur un an, la région enregistre une augmentation du nombre de demandeurs d'emploi indemnisés de 2,0 % (contre une hausse de 0,7 % en France métropolitaine), bien que cette progression reste inférieure à celle constatée pour la DEFM ABCDE sur la période (+5,6 %).

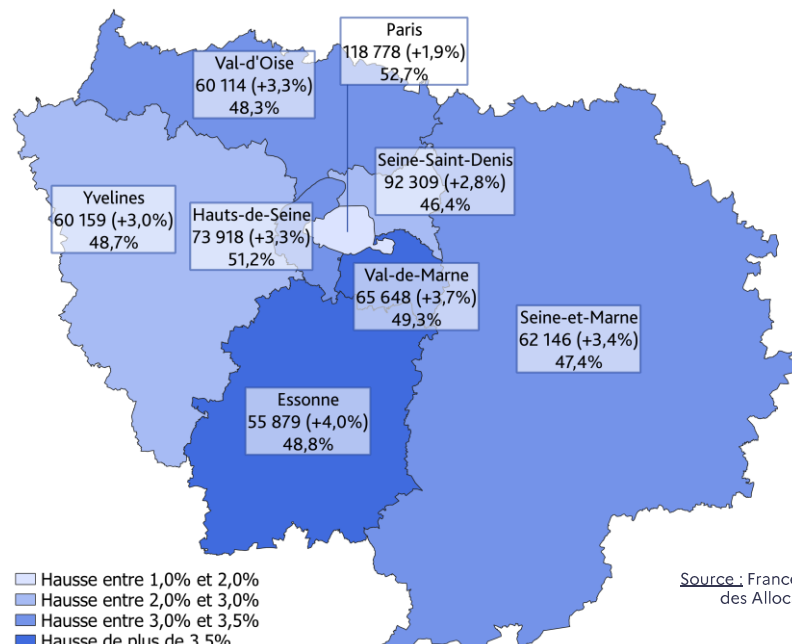
L'augmentation trimestrielle du nombre de demandeurs d'emploi indemnisés s'observe dans la totalité des départements franciliens, d'une hausse plus modeste à Paris (+1,9 %) à la plus élevée en Essonne (+4,0 %). Sur un an, l'Essonne se distingue également par la hausse la plus importante (+3,9 %) tandis que la hausse la plus faible s'observe en Seine-Saint-Denis (+0,4 %).

Les demandeurs d'emploi indemnisés représentent 49,3 % de la DEFM ABCDE (-0,2 point sur le trimestre et -1,7 point sur un an). Elle est la plus élevée à Paris avec une part de 52,7 % (-0,7 point sur le trimestre et -1,3 point sur un an). Au niveau national, cette part est de 47,7 % (+1,1 point sur le trimestre et -1,5 point sur un an).

CARTE 1

NOMBRE ET ÉVOLUTION TRIMESTRIELLE DU NOMBRE DE DEMANDEURS D'EMPLOI INDEMNISÉS, PART DANS LA DEFM ABCDE PAR DÉPARTEMENT

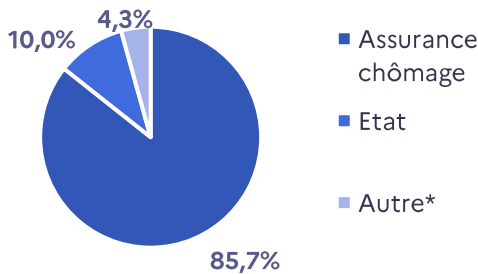
Lecture : Au 4^e trimestre 2025, 60 159 demandeurs d'emploi sont indemnisés dans les Yvelines, en hausse trimestrielle de 3,0 %. Ils représentent 48,7 % de la DEFM ABCDE du département.



Source : France Travail, FNA (Fichier National des Allocataires), STMT, données brutes

LA PART DE L'ASSURANCE CHÔMAGE DANS L'INDEMNISATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI DIMINUE LÉGÈREMENT SUR LE TRIMESTRE...

GRAPHIQUE 1
RÉPARTITION DES DEMANDEURS D'EMPLOI INDEMNISÉS PAR RÉGIME D'INDEMNISATION



Autre* : ARE-CG, AREF-CG, RFF, RFFT, ATA-G1

Source : France Travail, FNA (Fichier National des Allocataires), données brutes

Lecture : Au 4^e trimestre 2025, 85,7 % des demandeurs d'emploi indemnisés le sont au titre de l'Assurance chômage et 10,0 % perçoivent une allocation d'Etat.

L'Assurance chômage couvre 85,7 % des demandeurs d'emploi indemnisés en Île-de-France au 4^e trimestre 2025 (contre 87,3 % en France métropolitaine), soit une diminution de 0,3 point sur le trimestre et une baisse de 1,7 point sur l'année (contre une hausse de 0,1 point sur le trimestre et une baisse de 0,9 point sur l'année en France métropolitaine).

... ET LA PART DE L'INDEMNISATION POUR FORMATION AUGMENTE

Dans le même temps, la part de demandeurs d'emploi indemnisés pour formation est en hausse de 1,3 point sur le trimestre et en hausse de 0,4 point sur l'année (contre une hausse trimestrielle de 1,4 point et une baisse annuelle de 0,1 point en France métropolitaine) pour atteindre 7,5 % des demandeurs d'emploi indemnisés au 4^e trimestre 2025 (contre 7,6 % en France métropolitaine).



Montant mensuel médian en Île-de-France

1 211
EUROS

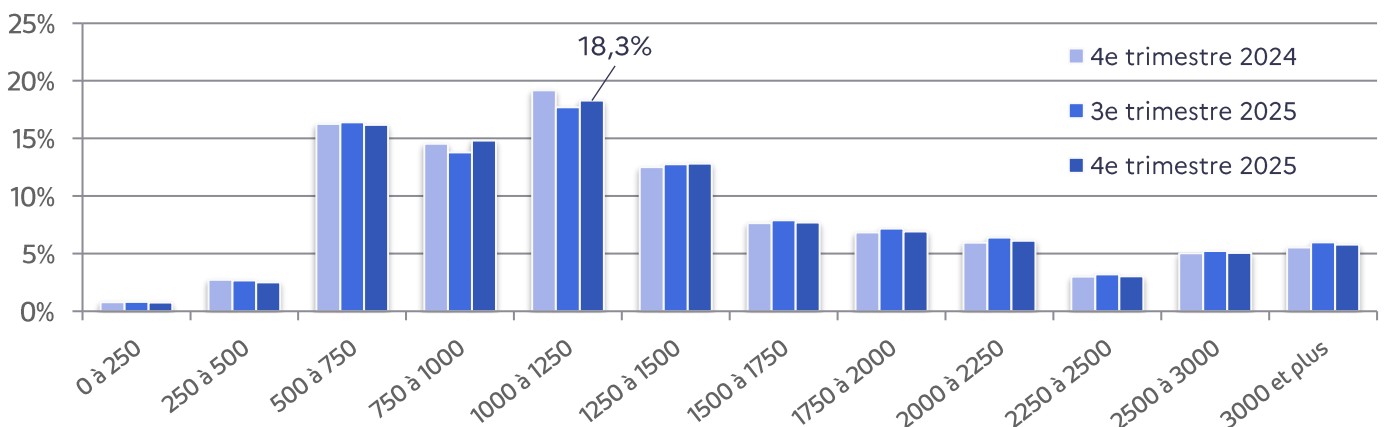
Au 4^e trimestre 2025

UNE BAISSÉ TRIMESTRIELLE DES MONTANTS MOYEN ET MÉDIAN DE L'INDEMNISATION

Le montant mensuel moyen de l'indemnisation au 4^e trimestre 2025 est de 1 495 euros. Il affiche une baisse trimestrielle de 1,1 % et une hausse annuelle de 1,1 %.

Le montant mensuel médian de l'indemnisation est quant à lui de 1 211 euros. Il est en baisse de 1,4 % par rapport au trimestre précédent et en hausse de 1,0 % par rapport à l'année précédente.

GRAPHIQUE 2
RÉPARTITION DES DEMANDEURS D'EMPLOI INDEMNISÉS PAR MONTANT



Lecture : Au 4^e trimestre 2025, 18,3 % des demandeurs d'emploi indemnisés perçoivent une indemnité mensuelle comprise entre 1 000 et 1 250 euros.

Source : France Travail, FNA (Fichier National des Allocataires), données brutes

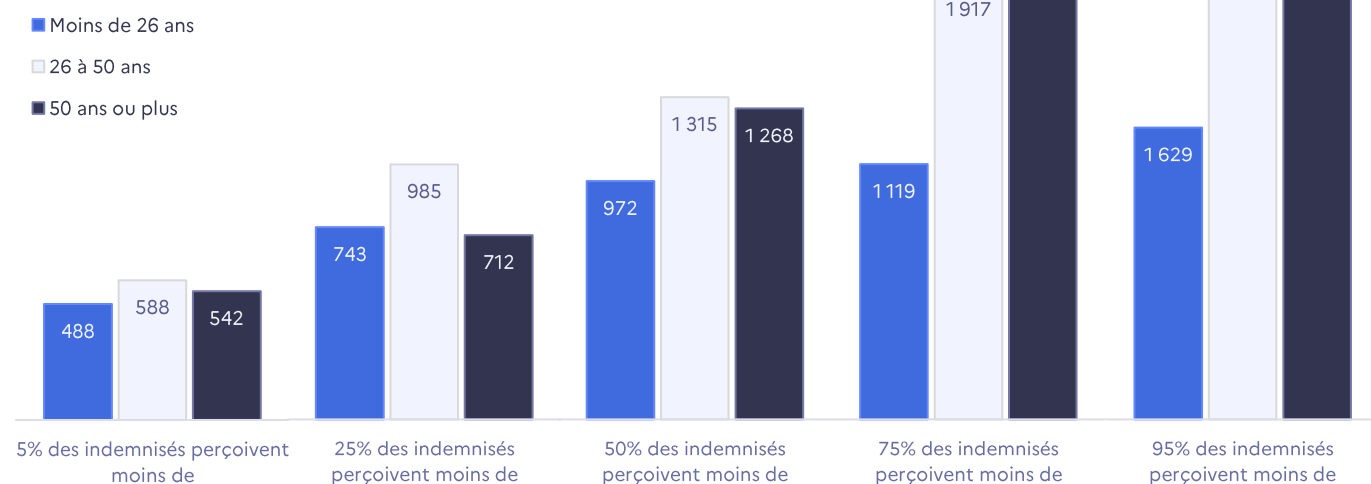
UNE INDEMNISATION INÉGALE SELON LES PUBLICS

Au 4^e trimestre 2025, les jeunes indemnisés de moins de 26 ans perçoivent en moyenne 969 euros par mois. C'est en moyenne 36,8 % de moins que les 26-49 ans et 43,8 % de moins que les 50 ans ou plus. Les demandeurs d'emploi indemnisés de 26 à 49 ans perçoivent en moyenne 1 533 euros par mois. Quant aux demandeurs d'emploi indemnisés de 50 ans ou plus, ils perçoivent en moyenne 1 724 euros par mois.

Des disparités de revenu plus ou moins fortes existent également à l'intérieur de chaque classe d'âge. Elles sont particulièrement marquées pour les 50 ans ou plus, pour lesquels 5% des demandeurs d'emploi indemnisés perçoivent moins de 542 euros par mois quand à l'opposé les 5% les mieux indemnisés de cette tranche d'âge perçoivent plus de 5 135 euros.

Des écarts significatifs existent également entre les hommes et les femmes. Pour toutes les tranches d'âge, les hommes perçoivent davantage que les femmes. L'écart s'établit à 18 euros de plus par mois en moyenne pour les moins de 26 ans, à 114 euros de plus pour les 26-49 ans et à 336 euros de plus pour les 50 ans ou plus.

GRAPHIQUE 3 RÉPARTITION DES MONTANTS PAR TRANCHE D'ÂGE (EN EUROS)



Source : France Travail, FNA (Fichier National des Allocataires), données brutes

Lecture : 5% des demandeurs d'emploi indemnisés de moins de 26 ans perçoivent moins de 488 euros par mois en Île-de-France au 4^e trimestre 2025.

ZOOM SUR LES DEMANDEURS D'EMPLOI INDEMNISÉS AU TITRE DE L'ALLOCATION DE SÉCURISATION PROFESSIONNELLE

Les bénéficiaires de l'Allocation de Sécurisation Professionnelle (ASP, y compris ASP-Formation) sont au nombre de 14 364 au 4^e trimestre 2025, soit 2,4 % des demandeurs d'emploi indemnisés ce trimestre. Cette part est stable par rapport au 4^e trimestre 2024, bien que le volume des bénéficiaires de l'ASP ait augmenté de 3,5 % sur la période.

Les femmes représentent 49,4% des demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'ASP au 4^e trimestre 2025, soit 1,3 point de plus sur un an.

Les demandeurs d'emploi de 26 à 50 ans représentent 66,4 % des bénéficiaires de l'ASP au 4^e trimestre 2025, soit 0,5 point de plus sur un an. La part des seniors est quant à elle en baisse de 0,8 point pour atteindre 28,2 % des bénéficiaires de l'ASP ce trimestre.

Les bénéficiaires de l'ASP sont moins nombreux à avoir une activité réduite. Au 4^e trimestre 2025, ils sont 8,4 % à avoir une activité réduite (-1 point sur un an) contre 28,0 % des demandeurs d'emploi indemnisés (-1,5 point sur un an).

14 364

bénéficiaires de l'ASP

49,4 %

sont des femmes

66,4 %

ont entre 26 et 50 ans

8,4 %

ont une activité réduite

Justine Aubry

Direction de la Performance, Service statistiques



Sources et définitions

Les données sont issues du Fichier National des Allocataires (FNA). Les données sont définitives jusqu'à juillet 2024. A partir d'août 2024, les données sont provisoires. La durée de l'indemnisation a été calculée à partir des données sur les sorties d'indemnisation. Ces données ont un recul de 3 mois.

Les demandeurs d'emploi indemnisés sont ici les bénéficiaires en fin de mois, c'est-à-dire qu'ils ont perçu au moins un euro le dernier jour du mois. Les données trimestrielles ont été calculées à partir d'une moyenne des données mensuelles.

Les montants moyens et médians ont été calculés à partir des montants d'allocation journaliers mensualisés sur une base de 30 jours.

DÉFINITIONS STATISTIQUES

La médiane est la valeur qui sépare la moitié de l'ensemble de notre jeu de données. Le montant médian est le montant « milieu » avec la moitié des demandeurs d'emploi indemnisés qui gagne moins et l'autre moitié qui gagne plus. Quand l'écart entre la médiane et la moyenne est grand, la distribution des montants est inégale avec des hauts revenus qui peuvent peser plus dans la moyenne et donc la tirer vers le haut. L'inverse existe aussi avec des petits revenus qui peuvent la tirer vers le bas.

REGROUPEMENT DES ALLOCATIONS

- Assurance chômage : allocation d'Aide au Retour à l'Emploi (ARE), allocation d'Aide au Retour à l'Emploi-Formation (AREF), ARE intermittents du spectacle, ARE différée, Allocation des Travailleurs Indépendants (ATI), Allocation Des Démissionnaires (ADM), Allocation des Travailleurs Indépendants Formation (ATIF), Allocation des Démissionnaires Formation (ADMF), Allocation de Sécurisation Professionnelle (y compris formation) (ASP), ASP taux ARE (y compris formation)
- Etat : Allocation de Solidarité Spécifique (ASS), Allocation Spécifique de Solidarité-Formation (ASSF), Allocation Temporaire d'Attente (ATA 2, anciens détenus et salariés expatriés), Allocation Equivalent Retraite (AER), Allocation Transitoire de Solidarité (ATS), Allocation du Fonds Spécifique Provisoire (AFSP)
- Autres : Convention de gestion France Travail (ARE-CG), AREF-CG, Rémunération Formation France Travail (RFFT), Rémunération de Fin de Formation (RFF)

Les conventions de gestion concernent les employeurs publics qui ont la charge financière de l'indemnisation chômage de leurs agents mais en confient la gestion administrative à France Travail. La RFFT est une allocation de formation versée aux demandeurs d'emploi qui suivent une formation conventionnée par France Travail ou une POE, et qui n'ont pas de droit à l'AREF ou à l'ASP (Allocation de Sécurisation Professionnelle pour les bénéficiaires d'un Contrat de Sécurisation Professionnelle) le jour où ils entrent en formation.

Directrice de la publication
Nadine CRINIER

Directeur de la rédaction
Stephan JOLY

Réalisation
Direction de la Performance, Service statistiques

France Travail Île-de-France
Immeuble Terra NOVA II, 15 rue Henri Rol-Tanguy
93 100 Montreuil



francetravail.org

